

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chasse en forêt domaniale 76 et 27, en mars 2021

Rouen, le 18/02/2021

Des chasses possibles en mars dans les forêts domaniales :

L'Office national des forêts informe que quelques dates de chasse seront prévues en mars 2021, dans les forêts domaniales de la Seine-Maritime et de l'Eure. Elles font suite aux perturbations d'organisation de la chasse dans le contexte de crise sanitaire.

Au démarrage du second confinement de 2020, la chasse ne s'est pas exercée, jusqu'aux décisions préfectorales concernant son maintien dérogatoire. De plus, de façon globale, dans le contexte de crise sanitaire, des perturbations ont eu davantage cours dans son organisation, durant toute la saison. En conséquence, depuis novembre 2020, quelques annulations/reports de dates ont eu lieu ; les calendriers portés à la connaissance du public ont alors été mis à jour en continue sur onf.fr. C'est ainsi que des reports pourront se retrouver décalés jusqu'en mars, pour certaines forêts. Et ce afin de terminer le programme des chasses. **L'ONF invite donc le public, pendant tout le mois de mars, à conserver son réflexe de consulter les calendriers de chasse mis en ligne sur onf.fr.**



Flasher et retrouver
les calendriers de
chasse des forêts
domaniales de
Normandie.